



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis N° 10/22
au Conseil Communal

Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le
remplacement partiel du columbarium

Délégué municipal : Jean-Marc Bettems

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :
29 ou 30 mars 2022 à 20h00, salle de l'Aquarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Pour répondre à la demande des familles et optimiser l'utilisation des espaces cinéraires du cimetière, la Municipalité propose, par la présentation de ce préavis, le remplacement partiel et l'extension du columbarium.

Dans les années 1980, environ 70% des corps étaient enterrés. Aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 5%. Notre société, qui évolue dans beaucoup de domaine, impacte également le domaine mortuaire. Ce changement de mentalité a pour conséquence une augmentation des demandes d'utilisation du columbarium du cimetière communal pour le dépôt d'urnes. Or ce dernier est bientôt complet, un remplacement partiel et un agrandissement et à prévoir afin d'anticiper les demandes pour les 25 prochaines années.

2. Situation actuelle et descriptif

Le cimetière, dans sa forme actuelle offre plusieurs choix :

- Inhumations de corps au cimetière
- Inhumations d'urnes cinéraire au cimetière
- Dépôt de cendres au Jardin du souvenir
- Dépôt d'urnes cinéraires au columbarium

Le columbarium du cimetière de Prangins comporte trois parties pour un total de 123 cases. Il est configuré de la manière suivante :

1. Sur le côté nord, la construction date de 1970 et comprend 48 cases qui ont permis dans chacune d'entre elles le dépôt de 3 à 4 urnes cinéraires d'une même famille. Cette partie est complète à 100% et est en cours de désaffectation.
2. En son centre, dont la construction date de 1997 et 2003, 42 cases permettent de déposer trois urnes cinéraires d'une même famille par case. Actuellement cette partie est également complète à 100%.
3. Sur le côté sud, dont la construction est plus récente et date de 2010 et 2015, 33 cases permettent, dans chacune, le dépôt de quatre urnes cinéraires d'une même famille. Cette partie est occupée à 85%.

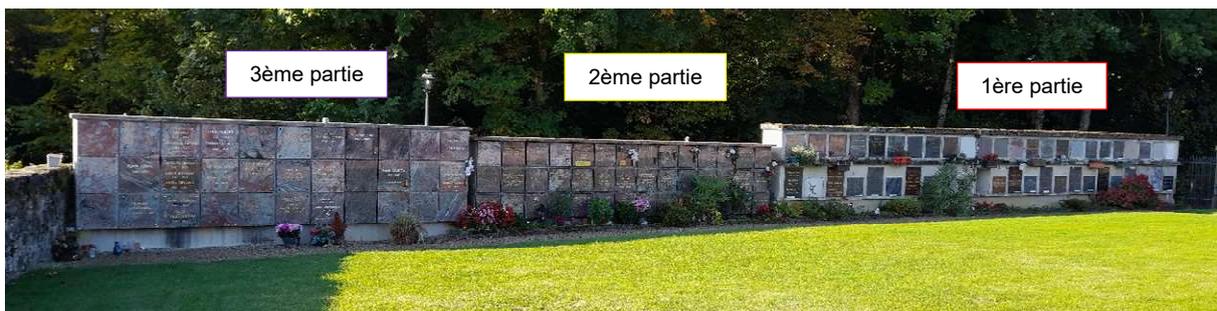


Photo des 3 parties du columbarium

Le présent préavis concerne la première partie du columbarium. Ce dernier est une construction en préfabriqué béton de 14 mètres de long, 1,85 mètres de hauteur (sur base béton) et 50 cm de profondeur. Le niveau inférieur est constitué de niches de tailles différentes. Au niveau supérieur, les niches sont toutes de tailles identiques.



Photo aérienne du cimetière

Cette première partie du columbarium est dépareillée et n'est pas en harmonie avec les autres parties 2 et 3 du columbarium. On observe une dégradation progressive des matériaux à plusieurs endroits. La dimension des cases n'est pas homogène et trop importante au détriment du nombre réalisable.

Cette partie 1 est complète, toutes les cases sont occupées. Les échéances des concessions s'échelonnent entre 2001 et 2050 (renouvellements). Une grande partie des concessions sont arrivées à leur échéance (30 ans). Dans la plupart des cas et pour autant que les familles aient été retrouvées et consultées, les cendres ont été versées dans le Jardin du souvenir. Pour celles qui ne sont pas échues, le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a contacté individuellement les familles afin de connaître leur souhait quant à l'avenir des urnes. Une partie d'entre elles a souhaité transférer les urnes dans la troisième partie du columbarium, avec une prise en charge des frais par la commune de la gravure des plaques (le format des plaques est différent entre les deux columbariums, une reprise des plaques originales n'est pas possible pour cette raison). Ce déplacement d'urne a nécessité, dans certains cas, le renouvellement de la concession.

Selon l'article 6.2.d du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière communal, datant de 1986, la durée des concessions cinéraires au columbarium est de 30 ans, renouvelable à l'échéance seulement et pour une durée d'une fois 30 ans uniquement. Le montant d'une concession cinéraire est de CHF 500.- et le montant d'une plaque de scellement en granit est de CHF 250.-.

3. Projet de remplacement partiel du columbarium

Le projet du nouveau columbarium proposera 84 cases réparties sur trois niveaux. Ces cases seront en béton de 50 x 50 x 50 cm permettant d'accueillir 4 urnes chacune. Il sera construit au même endroit et occupera le même espace qu'actuellement, soit une longueur de 14 mètres. Soucieuse d'apporter une uniformité et une cohérence à l'ensemble du Columbarium, la Municipalité a choisi de réaliser le remplacement de cette première partie du columbarium dans le même style que les parties 2 et 3. Les cases seront fermées individuellement par des dalles en granit poli brillant. Une couvertine en granit sera posée au-dessus de la construction afin de la protéger des intempéries.

Le columbarium est posé sur une dalle en béton dont l'état paraît bon. Il est prévu de conserver celle-ci. Lors du démontage du columbarium actuel, une simple arasée est prévue. Le mur d'appui délimitant le cimetière, contre lequel les trois parties du columbarium sont adossées est, pour la partie visible à l'extérieur du cimetière, en bon état. Tant que le columbarium actuel n'a pas été retiré, il est difficile d'établir un constat précis de l'état de ce mur. Pour cette raison, d'éventuels travaux sont planifiés et budgétés (CHF 5'000.-) à titre de réserve.

Un rhabillage du mur ainsi qu'un jointoiment des pierres seront de toute façon réalisés.

Un aménagement nouveau, sous la forme d'une banquette en gravier, sera réalisé en dessous du columbarium. Il offrira la possibilité aux familles de déposer des terrines de fleurs de manière coordonnée. La banquette sera aménagée et entretenue en tout temps par le secteur Espaces verts.

La réalisation de ces travaux, d'une durée d'un mois, est agendée à l'été 2022. L'objectif étant de les terminer avant la Toussaint.

Entre 2010 et 2020, soit 11 ans, 35 cases ont été attribuées, soit un peu plus de 3 par année. Basés sur ces chiffres, ces 84 nouveaux emplacements vont pouvoir répondre à ce besoin nécessaire de la population, ceci pour les 25 prochaines années.

En parallèle à ce remplacement de columbarium, le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts va s'occuper d'améliorer l'affichage des noms des défunts du jardin du souvenir. La liste actuelle sera remplacée par des plaques en aluminium gravées. Ces plaques seront posées contre la façade du cabanon se trouvant juste à proximité. Les dépenses liées à ce changement d'affichage étant minimes, elles seront imputées sur le budget annuel communal.

4. Coût de réalisation

Le crédit demandé pour ces travaux est le suivant :

Démolition de l'ancien columbarium et évacuation des matériaux	CHF	6'000.00
Travaux de génie civil (arasement, jointage et rhabillage)	CHF	3'000.00
Réserve pour réfection du mur d'appui	CHF	5'000.00
Fourniture et livraison de 84 cases en béton 50x50x50cm	CHF	19'800.00
Fourniture de dalles et couvertines en granit	CHF	27'900.00
Pose des éléments sur dalle en béton existante (forfait)	CHF	17'500.00
Réfection des espaces verts et aménagement d'une banquette de gravier	CHF	3'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF	4'110.00
Total HT	CHF	86'310.00
TVA 7.7%	CHF	6'645.90
Total TTC	<u>CHF</u>	<u>92'955.90</u>
Total TTC arrondi à	CHF	93'000.00

5. Conclusion

Ce préavis revêt une certaine urgence dans sa réalisation. Les demandes de dépôt d'urnes funéraires sont de plus en plus privilégiées sur le choix de l'inhumation. Les possibilités actuelles d'honorer des nouvelles demandes de dépôt d'urne sont très réduites. Ce remplacement partiel du Columbarium dans le meilleur délai répondrait à cette situation. En ce qui concerne la nouvelle présentation du mémorial pour le Jardin du Souvenir, elle répond à une demande d'amélioration dans la présentation des noms des défunts de la part de Pranginois.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis N° 10/22 concernant la demande d'un crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 93'000.- TTC, pour le remplacement partiel du columbarium,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 février 2022 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique



Dominique-Ella Christin



La secrétaire rempl.



Elisabeth Jordan